

On s'abonne au bureau de
journal, rue de l'Ange, n° 627,
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVE
Prix par ligne d'impression,
10 cent.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 515.

LUNDI ET MARDI.

28 ET 29 NOVEMBRE 1834

INTERIEUR.

BRUXELLES, 27 novembre.

— Quatre courriers de commerce ont passé hier après midi par cette ville, venant tous quatre de Paris, se rendant, l'un à Amsterdam, deux autres à Anvers et un pour cette ville.

— Hier soir, dans les environs de la grande caserne de Saint-Elisabeth, une rixe a eu lieu entre des canonniers d'une part et des fantassins du 4^e régiment de l'autre. Plusieurs blessés ont été transportés à l'hôpital, et d'autres ont été arrêtés et conduits à la prison militaire.

— Le fusil nouveau pour lequel M. Jobard a obtenu dernièrement un brevet a été essayé hier avec succès; ses balles explosives ont parfaitement réussi et ont éclaté également en frappant sur la terre ou le bois.

— Une circulaire en date du 14 novembre a été adressée, au nom de M. le ministre de l'intérieur, par M. Doncker, secrétaire général de ce département, à MM. les gouverneurs des provinces, à l'effet de faire exécuter la plus rigoureuse surveillance à l'égard des voyageurs, et surtout des étrangers.

— On dit que, d'après les assertions positives de M. le directeur des travaux du canal de Charleroi à Bruxelles, M. Castinet, tous ces travaux seront achevés pour le 15 décembre prochain, lorsqu'on introduira les eaux dans tous les biefs.

Comme il est impossible que sur une ligne aussi étendue, de quinze lieues (45 milles), on n'aperçoive pas alors, soit des écoulemens à boucher, soit quelques objets d'art à corriger, on sera obligé de mettre de nouveau le canal à sec.

Mais ces ouvrages de perfectionnement seront finis avant le 1^{er} de mars, époque à laquelle la navigation sera entièrement ouverte.

— Les journaux hollandais ni les lettres particulières ne font aucune mention de la nouvelle sur l'apparition du choléra dans l'île d'Ameland.

— On lit dans *l'Escaut* :

Nous avons appris d'un habitant de la Tête-de-Flandres, qui avait obtenu la permission de venir en ville pour acheter des médicamens, que les forts à l'entour de la Tête-de-Flandres sont en partie abandonnés par les Hollandais; ceux qui sont encore occupés seront abandonnés incessamment; les inondations les ont tellement minés, qu'on s'attend à tout moment à les voir submergés. Plusieurs barricades, qu'ils avaient élevées à la Tête-de-Flandres, viennent d'être démolies.

— La haute-cour militaire, siégeant dans l'affaire du maréchal-des-logis Debay, a, par son arrêt d'hier, annéanti le jugement dont appel quant à la déclaration de culpabilité et faisant application de la seconde partie de l'art. 100 du code pénal militaire, après avoir déclaré l'accusé coupable d'insubordination avec menaces à main armée, elle a maintenu la peine d'un an d'emprisonnement.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision.

Dans la même audience, la haute-cour a condamné Louis Dupuis, lieutenant au 3^e régiment d'infanterie, à la peine de mort par les armes; Bernard-Albert, sous-lieutenant et Hutereau, lieutenant du même régiment, à être déchus de leur grade; Lebron de Vexela, capitaine, Gérard Guillaume, idem; Jean-François Fromont, sous-lieutenant, ont été déclarés indignes d'occuper un emploi public, tous les six pour avoir, dans la nuit du 5 au 6 août dernier, abandonné leurs postes au Kiel, près la citadelle d'Anvers. Nous donnerons demain quelques détails sur cette affaire.

— Basse, directeur de la banque, dont les fonctions devaient cesser en 1832, a été maintenu dans ces fonctions par arrêté de S. M., en date d'avant-hier.

— On dit dans les hauts cercles de la capitale de l'Angleterre qu'un ex-ministre illustre, le duc de Wellington, ennuyé de son veuvage, a offert sa main waterloïque à lady Georgiana Bathurst, sœur également d'un ex-ministre. (*Court-Journal*.)

— D'après le dernier bulletin de Sunderland, il y a eu 15 nouveaux cas de choléra, et 6 décès.

— Un public nombreux assistait hier à la représentation donnée au bénéfice des Polonais. Des couplets de circonstance ont été chantés, et vivement applaudis.

COMITÉ POLONAIS.

Hier soir une réunion nombreuse a eu lieu au local de l'administration des prisons, à l'effet de nommer un comité chargé de recueillir des souscriptions en faveur des Polonais, et de donner une direction utile aux secours qui seront donnés pour les débris de l'héroïque Pologne. On distinguait, au milieu d'une nombreuse affluence de souscripteurs, le prince Achille Murat; les généraux Juan van Halen, Quiroga, Lehardy de Beaujeu; MM. Jaminé, Vilain XIII, H. de Brou-

ckere, de Haerne, Dumortier, A. Gendebien, E. de Smet, députés, des professeurs et grand nombre de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif.

La société présidée, par M. le procureur-général van Meenen, a procédé à l'élection de vingt membres qui forment un comité provisoire.

Le dépouillement du scrutin a donné la majorité absolue à ceux des membres dont les noms suivent :

MM. Alex. Gendebien, 29 voix; baron de Beytz, 29; Luc. Jotterand, 29; Ch. Vilain XIII, 28; Ducpétiaux, 27; Cons. Nicolay, 26; de Haerne, 26; H. de Brouckere, 26; Lesbroussart, 24; Dumortier, 24; Jaminé, 20; van Halen, 19; E. de Smet, 19; van Meenen, 17; comte Félix de Mérode, 17; Jos. d'Hooghvorst, 16; Col. Murat, 15; Bourson, 15; de Facqz, 14.

Le vingtième membre sera désigné par le sort entre MM. Ferd. Méeus, Levaë, Soudain de Niderwerth et Machereau.

HAUTE-COUR MILITAIRE.

Affaire de Debay.

La haute-cour ci-devant militaire a prononcé avant-hier son arrêt dans une cause plaidée devant elle il y a quelques jours et dont toutes les circonstances étaient propres à répandre un vif intérêt sur le sort de l'accusé.

Debay, enfant de troupe, né Belge, jeune d'âge et vieux de service, quitta au mois de septembre la France pour voler au secours de sa patrie et concourir dans un rang inférieur à celui qu'il occupait, à son affranchissement. On conçoit ce qu'une âme douée de sentimens si purs et si patriotiques a dû souffrir en voyant une armée entière fuir sans être battue, et l'impression qu'ont dû lui faire les propos de trahison à charge du général Dainé qui à cette époque volaient de bouche en bouche.

C'est dans ce moment d'exaspération poussée jusqu'au délire que Debay, tenant dans la main droite un pistolet armé, couché le long de la cuisse, se présenta chez le général et l'apostropha en ces termes : « que tout homme qui trahissait sa patrie n'était pas digne de commander les braves Belges; que ce n'était pas de cette manière que l'on conduisait une armée, que l'on ne se retire pas lorsqu'on n'est pas battu; qu'il fallait que cela finisse. »

Le général sautant sur le maréchal-des-logis Debay, le serra fortement par les bras et s'écria : « Traître, veux-tu m'assassiner ? » Une lutte s'en suivit; le coup partit, mais ne fit point feu.

Le conseil de guerre de Limbourg avait condamné Debay à un an d'emprisonnement, comme coupable d'insubordination avec insultes et menaces aux termes de l'art. 99 du code pénal militaire.

L'auditeur-général ayant, d'après l'autorisation de la cour, interjeté appel de ce jugement, conclut à l'audience à ce que l'accusé fût déclaré coupable de tentative d'assassinat ou au moins d'insubordination avec menaces à main armée, et condamné à peine de mort.

MM. van Hulst et Muller, avocats du barreau de Liège, ont présenté la défense de leur client avec beaucoup de talent et ont produit une forte impression sur l'auditoire : le dévouement des défenseurs à l'infortune de Debay, est d'autant plus beau qu'il était tout-à-fait désintéressé. Nous avons fait connaître plus haut l'issue de ce procès.

NAMUR, 28 novembre.

Les troubles de Lyon sont graves sans doute, mais ils ne paraissent pas avoir un but politique décidé; c'est du moins ce qui résulte des nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de Paris. Ce qui n'est malheureusement que trop vrai, c'est que ces révoltes ne manqueront pas de présenter bientôt des symptômes de révolution, si le juste-milieu continue de vouloir préparer à la France un avenir de honte au dehors et de misère au dedans. Quant M. Périer s'est décidé à envoyer un maréchal et une armée contre Lyon, il nous semble pourtant qu'il a voulu enfin rompre avec les partisans de la paix à tout prix. En effet, pour être conséquent, il devait mettre en poste quelques grands hommes, tels que Guizot, Thiers, pour aller persuader aux mutins, au *Caput mortuum* des bords du Rhône, que tout le mal venait de ce qu'ils ne comprenaient point leurs profondes doctrines, vrai palladium de la liberté, vraie source de richesses et de gloire, comme chacun sait. Il n'était certes point impossible, il était même fort raisonnable d'espérer, que des génies qui en ont tant fait accroire à tant d'hommes d'esprit depuis un an, seraient facilement parvenus à endoctriner quelques pauvres ouvriers qui n'ont point, comme on dit, inventé la poudre à canon.

Mais non, c'est du sang maintenant qu'il faudra répandre, et peut-être par torrent, pour assurer le triomphe des doctrinaires. Ils en valent en vérité bien la peine. Sans les doctrinaires le monde ne serait-il pas aussitôt bouleversé? il n'y a que les doctrinaires qui peuvent assurer l'ordre. Par eux il règne en Italie, en Pologne; par eux il va régner à Lyon.

On dit qu'on a reçu cette nuit à la citadelle de Liège la nouvelle que les Hollandais ont fait un mouvement en avant et qu'une colonne de 5,000 hommes marche sur Venloo.

(Journal de la province de Liège.)

La Hollande va, dit-on, contracter un emprunt de 138 millions de florins, pour lequel on recevra au pairs des obligations des emprunts précédents jusqu'à environ 50 ou 60 millions.

(Journal du Commerce d'Anvers.)

On écrit de Liège, 26 novembre :

Quarante-neuf blessés, veuves, pères et mères de l'arrondissement de Liège, admis à la pension ou à l'indemnité en vertu de l'arrêté du 6 novembre 1830, ont abandonné hier leurs dûs paiements du 3^e trimestre de leur pension ou de la 2^e moitié de l'indemnité, une somme de 9.21-64 1/2 cents, en faveur des Polonais fugitifs.

On a annoncé dernièrement qu'on allait battre de la monnaie à l'effigie du roi. La chose n'aura pas lieu de suite, mais enfin elle se prépare. Le système monétaire sera soumis aux chambres conformément à l'art. 74 de la constitution, et cela aux premiers jours. Il va sans dire que le projet reproduira le système décimal. L'unité monétaire sera de la valeur d'un franc et s'appellera *livre*. Il y aura, outre l'unité, des *demi-livres*, en argent, rien de plus; en or, il y aura des pièces de 10 et de 20 livres; en cuivre, des pièces de 10 centimes et des pièces de deux centimes, représentant notre ancien *liard*. Ces dernières sont en faveur des besoins du peuple, c'est une exception au système, mais des exceptions pareilles devraient toujours être en règle en économie politique.

On a rejeté, pour le moment, les pièces de 40, de 5 et de 2 livres comme étant d'un usage moins urgent. (Journal des Flandres.)

M. Gericke vient d'arriver à Maestricht. On sait que M. Gericke, commissaire extraordinaire du roi Guillaume, s'était rendu dans cette ville peu de temps avant la reprise des hostilités au mois d'août.

On écrit d'Anvers, 26 novembre :

Il vient encore d'arriver aujourd'hui un chargement de planches à la citadelle; déjà plusieurs autres chargements y sont arrivés antérieurement: ces planches sont destinées à construire des baraques pour loger les soldats.

Hormis quelques agitateurs qui agissent encore en secret, mais qui n'y gagnent pas grand-chose, la ville est fort tranquille: quelques chansons, subversives de l'état des choses établi, ont été répandues avec profusion, ont même été chantées dans des réunions clandestines: toutes ces manœuvres ne parviendront pas à séduire le bon sens du peuple, et ne tourneront qu'à la honte de ceux qui osent encore se servir de moyens aussi vils, pour caresser une chimère qui ne peut plus exister que dans leur imagination déréglée. Le mépris des honnêtes gens en a déjà fait justice.

On écrit de Valenciennes, 23 novembre :

L'armée du Nord est pour ainsi dire dissoute: depuis plusieurs jours, les ordres et les contre-ordres se succèdent rapidement, et toujours, pour étendre davantage la dissolution de l'armée, ces mouvements coincident avec les nouvelles diplomatiques. Depuis la reconnaissance de Léopold, des ordres (qu'on croit défectifs) ont fait passer la division Hulot dans la 1^{re} division militaire, la 3^e division (T. Sébastiani), annoncée d'abord à Valenciennes, a porté son quartier-général à Cambrai; le général Gorges a mis le sien à Douai. Le 25^e régiment de ligne (de la 4^e division) marche sur Paris; le régiment de lanciers de Nemours, désigné aussi pour Valenciennes, se rend également à Cambrai, où il arrivera le 27, après avoir logé dans notre ville le 26; le 5^e régiment de hussards, qui formait ici la brigade de cavalerie du général Lawestine avec le 4^e chasseurs, est parti hier pour Sarguemines, ce qui annonce la dissolution complète de l'armée. Le 2^e régiment de hussards, venant de Maubeuge, arrivera dimanche 27 dans nos murs pour le remplacer. Notre garnison sera en outre complétée en infanterie par un bataillon du 5^e léger, un bataillon du 12^e de ligne arrivé le 24, et un autre bataillon du même régiment attendu le 26.

On écrit de Lille, 26 novembre :

Le ministre de la guerre vient de transmettre au général commandant la 16^e division militaire l'ordre de désarmer la place de Lille immédiatement.

La Gazette d'État de Brusse annonce que le général prussien de Clausewitz est mort du choléra à Breslau, où il était arrivé quelques jours auparavant, revenant de Posen. Il était commandant du 1^{er}, 2^e, 5^e et 6^e corps d'armée.

On annonce de Vienne, 17 novembre, que l'empereur a ordonné de mettre en liberté toutes les personnes impliquées dans les conspirations des carbonari, et qui étaient détenues dans les forteresses de Spielberg et de Bruun. Les réfugiés polonais sans distinction de rang peuvent résider partout dans les états autrichiens, à l'exception de la Hongrie et de l'Italie.

Il y aura de la misère cet hiver, disait-on à un doctrinaire. — Soit, répondit celui-ci; mais si la populace s'autorise de ce prétexte pour faire du byzill, nous saurons lui fermer la bouche. — Avec quoi, répondit le premier, est-ce avec du pain? Et le doctrinaire lui tourna le dos. C'était le plus court parti. (Corsaire.)

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Nous recevons des nouvelles de La Haye, du 25.

Dans la séance de la seconde chambre des états-généraux du 21, deux projets de loi ont été présentés.

Voici le texte du message:

« Les communications qui vous ont été faites, vous ont fait partager la conviction que l'état des négociations pour régler les conditions de séparation entre la Hollande et la Belgique ne donne pas l'espoir de voir établir de sitôt un arrangement conciliable avec l'honneur et l'indépendance de la Néerlande.

« Nous ne pouvons songer à diminuer les moyens extraordinaires qui ont été établis par la nation avec l'empressement le plus louable; elle-même nous donnant l'exemple d'imiter la persévérance de nos ancêtres, notre résolution ne saurait être douteuse, nous rappelant la mémoire du premier Guillaume, nous confiant comme lui dans le Dieu tout-puissant.

« Nous vous soumettons les dispositions législatives propres à régler les besoins extraordinaires qui peuvent résulter des circonstances actuelles.

La Haye, 21 novembre 1831.

Voici en substance les deux projets de loi: Le premier porte qu'à fin de pourvoir aux besoins des dépenses de la guerre, il sera accordé, en sus de ce qui est porté au budget de 1832 (montant à 48,693,643 florins.)

Pour la marine fl. 3,436,000; pour les finances, fl. 10,062,262; pour la guerre, fl. 31,774,000. Ensemble fl. 45,242,262. Le budget total de 1832, est ainsi de fl. 93,935,905.

Le 2^e projet contient les moyens de faire face à ces dépenses. Souscription volontaire jusqu'à concurrence de 138 millions. Dans le cas où la souscription volontaire n'atteindra pas cette somme, on aura recours à un emprunt forcé frappant les contributions foncière et personnelle.

S. Exc. le directeur-général de la marine a porté à la connaissance du public que l'île de Roëttum sera placée sous le régime de la patente suspecte. Tous les navires ayant été en relation avec cette île, venant dans un des ports de ce royaume, seront soumis à une quarantaine de dix jours.

On écrit de Gorcum, 19 novembre :

Aujourd'hui est arrivé dans cette ville, venant de Schoonhoven, un des bataillons nouvellement organisés de la garde communale du Brabant septentrional; il vient remplacer le premier bataillon de la 14^e *afdeeling* infanterie, qui a rejoint l'armée.

FRANCE. — Paris, 25 novembre.

L'évacuation de Lyon par les autorités civiles et militaires est confirmée.

Les ouvriers sont maîtres de la ville. Ils y maintiennent une certaine discipline; cependant il paraît qu'il y a eu du pillage.

Le général Roguet, qui commande deux divisions, a sous ses ordres et peut réunir seize régiments. C'est un militaire brave et expérimenté, qui saura calmer la sédition et ménager le sang français.

Il y a en ce moment une espèce de suspension d'armes.

Le préfet a fait une proclamation aux ouvriers, on ne dit pas qu'elle ait produit l'effet qu'on en attendait.

On croyait au reste que le mouvement serait bientôt calmé.

(Temps.)

TROUBLES DE LYON.

COURRIER ARRIVÉ A 9 HEURES ET QUART DU SOIR.

La malle de Lyon est arrivée sur les 9 heures du soir; elle apporte des dépêches de toutes les routes qui aboutissent à Lyon et de cette ville. Les unes et les autres sont intactes et ne seront distribuées que demain matin.

Il y avait, assure-t-on, seulement une cinquantaine de lettres, dont pas une pour les ministres. Le courrier ou les voyageurs qu'il a amenés, interrogés sur l'état de la ville à leur départ, le 23 au soir, ont raconté qu'en ce moment elle était entièrement au pouvoir des ouvriers, mais que le plus grand ordre régnait, au moins dans les quartiers du centre. On avait vidé trois magasins, et les marchandises qu'ils contenaient avaient été brûlées en place publique. Un café sur le quai de la Saône avait été pillé et démoli.

Les autorités et la force militaire étaient hors de la ville, à l'exception du préfet que l'on croyait resté à Lyon, mais sans liberté d'action.

On estimait à 600 personnes environ le nombre des morts. Les renforts attendus des villes environnantes n'étaient point encore arrivés. D'un autre côté, il ne paraît pas non plus qu'il y eût vers Lyon, ainsi que le bruit en avait couru, des populations en marche pour se joindre à l'insurrection.

Sur la route de Lyon à Paris tout était tranquille, mais pourtant un peu inquiet. Il y a lieu de croire que la malle de Lyon du 24 arrivera demain à l'heure ordinaire. (Idem.)

— Extrait des Communes :

On nous assure qu'un courrier extraordinaire, arrivé à 9 heures du soir, a apporté la nouvelle que le mouvement de Lyon se communiquait avec la plus effrayante rapidité dans les départements limitrophes.

— Au nombre des morts, on cite les noms de MM. Vachon, Ajac et Brignotes. MM. Arnold, Moias, Maisonnelle ont reçu de graves blessures.

— Extrait de la Révolution :

Beaucoup de bruits ont circulé; nous ne pensons pas qu'il soit arrivé de Lyon des nouvelles postérieures à celles que rapporte le *Mouvement*. L'interruption de toute communication avec les départements du midi a donné lieu aux conjectures les plus sinistres. On parlait d'insurrection.

Toulouse et à Grenoble, faites dans deux sens opposés. Ce qui paraît plus certain, c'est que l'insurrection de Lyon s'est propagée jusqu'aux environs de Châlons.

Extrait du *Messenger* :
Il n'est sorte d'alarmes que l'on n'ait répandues aujourd'hui dans Paris, à la bourse et ailleurs; les uns ont dit que Toulouse, d'autres que Grenoble, ceux-ci que Strasbourg, ceux-là que Montauban étaient en insurrection. A l'heure où nous mettons sous presse, aucune dépêche n'étant venue confirmer ces bruits, nous affirmions qu'ils sont inventés par la malveillance.

Ce matin, S. A. R. M. le duc d'Orléans est parti pour Lyon.
A onze heures et demie il y a eu conseil des ministres présidé par le roi. Le conseil a duré deux heures.
Nous en rapportons à la *Gazette de Normandie* l'article suivant qui présente sous une forme assez piquante le grand théâtre du ministère Périer :

« Le juste-milieu vient de mettre au monde trente-six pairs qui, vous pouvez bien le croire, ont, pour la plupart, très-bonne envie de vivre. Quelques-uns cependant paraissent morts-nés; d'autres ont été si maltraités des leur naissance, qu'on ne sait ce qu'il en adviendra; tous, enfin sont déclarés bâtards de par la Charte-vérité, dont les défenseurs prétendent bien ne pas reconnaître les œuvres illégitimes d'un pouvoir qui paraît fort enclin à jouir des privilèges du bon plaisir. Décidément, le parti est monté du juste-milieu réussit mal. Au train dont vont les choses, il se pourrait que la querelle devint sérieuse; le langage de la presse est dur et menaçant la *Tribune* tonne, le *National* parle en maître offensé; le *Journal du Commerce* proteste; le *Courrier* sonne la charge des pairs de former la porte à ces nouveaux venus; et la *Révolution* se donne au diable. Ce n'est pas tout, la discorde a pénétré, dit-on, jusque dans le camp d'Agrabaunt, M. Dupin a mis son bonnet de travers, il a blâmé, censuré, prophétisé malheur; il voulait être plus encore, et ce n'est pas sans peine que l'Agar-minon du ministère a calmé sa bouillante énergie. Nous ne perdrons rien pour attendre, à ce qu'on assure; les débats ensevelis jusqu'à présent dans l'ombre du cabinet, seront reproduits au grand jour. Cette violence faite à la Charte-vérité soulèvera plus d'un Brutus, tenez cela pour certain. Déjà le *Constitutionnel* y voit plus qu'une faute, et vous savez que le *Constitutionnel* connaît bien le tempérament et les allures de son parti. Pauvre France!

On écrit de Grenoble : M. le directeur de l'artillerie vient de recevoir l'ordre de désarmer la place.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets sur les troubles de Lyon pour calmer les craintes que cet événement pourrait jeter dans les esprits. La circulaire est portée par la poste avec le *Moniteur*. Les ordres les plus absolus sont donnés aux préfets en cas de révolte dans leur département.

Le maréchal Soult est porteur de deux ordres les plus larges; il est chargé des pouvoirs extraordinaires dans deux ou trois départements.

En Angleterre les spéculateurs exploitent avec succès la peur du public au sujet du choléra. Les aromates, et une foule de drogues vantées par des médecins ou des journaux complaisans comme préservatifs, montent à des prix énormes, beaucoup de marchands profitent de la peur publique pour se débarrasser de leurs marchandises; il n'y a pas jusqu'au labac et à l'eau-de-vie que l'on ne vende sur les affiches comme antidotes. Il y a du pain d'épice et des gimblettes anti-cholériques. C'est ainsi qu'à la dernière foire de Leipzig on a apporté des cannes anti-cholériques, contenant de petits flacons avec des odeurs aromatiques.

Les journaux d'Ecosse signalent les exploits de Charles X et du duc d'Angoulême à la chasse. Ils sont embarqués à Queensferry pour chasser sur la propriété de sir Philippe Durham à Lordel. Ayant obtenu aussi la permission de chasser un jour à Dalmeny-park, chez le comte de Rosebery, l'ex-roi a tué de sa main 36 faisans et un grand nombre de perdrix et de lièvres, qui ont été envoyés à la cuisine de Holyrood.

Une nouvelle bande de brigands carbonistes vient d'apparaître dans l'arrondissement des Sables; ils sont vêtus d'habits verts, et ont désarmé plusieurs propriétaires.

On parle d'un traité offensif et défensif entre l'Espagne et le Portugal. On assure qu'il a été notifié à la France et à l'Angleterre.

On assure que le gouvernement a fait défendre ce matin à la poste royale de délivrer des chevaux à aucun des voyageurs qui voudraient se diriger sur la route de Lyon.

Parmi les nouvelles que rapportaient aujourd'hui les personnes venues par la malle-poste, on racontait que les ouvriers avaient établi des municipalités provisoires, et que, le premier décret qu'ils ont affiché eux-mêmes, c'est qu'on fusillerait le premier homme qui serait convaincu d'avoir pillé. Cependant on ajoute que voulant châtier publiquement trois des fabricans contre lesquels ils avaient les plus vifs sujets de plainte, ils ont brûlé sur la place publique les marchandises de leurs magasins.

Un député du juste-milieu est arrivé à la bourse tout essouffé, écartant tout le monde pour arriver à son agent de change et lui donner l'ordre de rendre ses rentes. (*Tribune*)

Dans les actes des accusations qui ont été faites contre la restauration, on trouve les griefs suivans :

Déstitution de fonctionnaires opposans, dissolution de garde nationale, procès de la presse, fournée de pairs, répression d'émeutes dans la rue St-Denis, ville mise en état de siège.

Ces griefs depuis huit mois, ont tous été reproduits par les ministres du 13 mars, qui les avaient exploités.

Les gardes nationales de Perpignan et de Strasbourg ont été dissou-

tes, des fonctionnaires destinés dans l'ordre civil et militaire à cause de leur vote, le sang a coulé dans les rues de Paris pour la répression des émeutes, et Lyon est mis en état de siège. (*Gazette*)

Il est plus que jamais question de la retraite de M. de Bondy, qui céderait la place à M. Giquet, préfet de police.

Extrait du *Moniteur* du 25 novembre.

Louis-Philippe, roi des Français, etc.
1. Notre bien-aimé fils le duc d'Orléans, et le maréchal duc de Dalmatie, notre ministre de la guerre, se rendront immédiatement à Lyon.

Le maréchal duc de Dalmatie est autorisé à donner tous les ordres que commanderont les circonstances.

Pendant l'absence de notre dit ministre de la guerre, l'intérim du ministère de la guerre sera rempli par le lieutenant-général comte Sébastiani, notre ministre des affaires étrangères.

2. Notre président du conseil, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, et notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au palais des Tuileries, le 24 novembre 1831.

LOUIS-PHILIPPE.
Par le roi : CASIMIR PÉRIER.

AVIS AFFICHÉ A LA BOURSE.

Le public est prévenu que les correspondances de Marseille, de Toulon, de Nîmes, et de cette partie de la Provence et du Languedoc avec Paris se sont trouvées momentanément interceptées par suite des troubles qui ont éclaté à Lyon, et qui n'ont pas permis au directeur des postes de cette ville de réexpédier la malle de Marseille pour Paris.

Par la même cause, les dépêches de la route de Lyon pour Paris ne sont pas arrivées ce matin, parce que la malle-poste n'a pas pu être expédiée de Lyon.

Des mesures viennent d'être prises pour assurer le service par d'autres moyens.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Un journal de cette ville a publié que le pape avait déjà condamné les doctrines de l'abbé de La Mennais, fondateur et directeur du journal *l'Avenir*. Une personne, que sa correspondance avec Rome me a même d'être bien informé, nous invite à annoncer que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement. Les catholiques comme les libéraux apprendront avec une égale satisfaction en Belgique que Rome n'a pas répudié jusqu'ici les larges et généreuses doctrines de liberté que *l'Avenir* s'efforçait de propager. Pour notre part, nous aurions regret d'apprendre que Rome pourrait déclarer ces doctrines incompatibles avec le catholicisme romain; car il est probable qu'après une pareille déclaration l'union belge ne demeurerait plus qu'un vain nom, attendu qu'elle est basée du côté des libéraux sur l'idée que les catholiques peuvent professer et veulent suivre franchement les doctrines de La Mennais. (*Courrier*)

On lit dans le *Courrier* :
Nous nous reposons, mais inquiets dans l'attente de nouveaux événements. Dieu veuille que le repos de notre gouvernement n'ait été, comme le nôtre, que celui de l'attente, de l'attente avec toute sa vigilance, toute son activité de précaution et d'attention.

Les nouvelles de Hollande doivent en effet nous donner à réfléchir sérieusement. Qu'on veuille bien remarquer l'époque et les circonstances au milieu desquelles le roi de Hollande est venu présenter son budget de guerre aux états-généraux. Le traité de la conférence du quinze novembre lui était connu. Le retour de son envoyé spécial à St-Petersbourg avait eu lieu. La ratification de la France au traité du 15 n'est pas de nature à changer grand chose aux résolutions de Guillaume. L'absence jusqu'à ce jour de la ratification de l'Angleterre au même traité du 15 aura influé au contraire sur ses dernières déterminations. Prenons garde également aux nombreux mouvemens annoncés dans les troupes hollandaises pendant les huit jours qui viennent de s'écouler. Etait-ce bien le moment de modifier les mesures prises à Anvers pour le maintien de l'état de siège de cette ville?

Les événements de Lyon viennent ajouter de nouvelles matières à de sérieuses réflexions pour notre pays. Le démenti donné par le *Moniteur belge* au bruit de la dislocation de l'armée française du nord, la baisse des fonds français et les réflexions des journaux anglais, ajoutent encore à notre anxiété. N'aurons-nous entrevu la paix un instant que pour être plus subitement surpris par la guerre?

Nous concevons qu'il faut mettre de la prudence dans toutes les conjectures alarmantes que les événements d'aujourd'hui nous autoriseraient à faire. Mais c'est de la prudence aussi que le conseil donné au gouvernement et à la nation belge de se tenir plus que jamais sur leurs gardes et de se préparer à tous les événements.

Lord W. Russell, attaché à l'ambassade anglaise, est arrivé hier de Londres dans cette ville.

Par arrêté du 20 novembre 1831, S. M. a accordé un brevet de 10 années à M. G. Pastor de Seraing, pour l'invention de nouveaux procédés pour la fabrication de canons de fusils laminés.

Par arrêtés royaux en date du 28 novembre, des commissions sanitaires locales doivent être établies immédiatement dans les villes et communes dont les noms suivent :

Brabant. — Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Nivelles, Wavre, Jodoigne, Genappe, Assche, Hal, Vilvorde, Diest et Aerschot.
 Anvers. — Santvliet, Hoogstraeten, Turnhout, Moll, Gheer, Heyt-op-den-Berg, Boom et Malines.
 Flandres-Orientale. — Gand, Audenaerde, Alost, Termonde, Saint-Nicolas, Eecloo, Maldeghem, Watervliet, Selzaete, Stekene et Beveren.

Limbourg. — Hasselt, St-Trond, Tongres, Maseyck, Hamont et Lommel.
 Le ressort respectif de ces commissions sera ultérieurement déterminé.

— Un voyageur qui arrive de Paris nous annonce qu'au moment de son départ courait la nouvelle qu'à Tours il y avait des troubles sérieux. En passant à Valenciennes, il a appris que l'armée du Nord venait de recevoir l'ordre de se diriger sur Paris. (Courrier.)

— On lit dans la Tribune :
 La liberté de la presse ne nous permet de donner aujourd'hui de nos articles que les titres. Nous espérons que d'ici à peu de jours il en sera autrement.

— On lit dans le Morning Herald :
 Lorsqu'un désarmement général aura eu réellement lieu sur le continent, nous commencerons à croire qu'ils sont sérieusement déterminés à la paix, ces souverains dont l'ambition destructive a exposé l'Europe pendant plusieurs siècles de suite aux éruptions volcaniques de la guerre. Jusques-là nous n'en croirons rien.

Parlant ensuite de la position relative du roi de Hollande et des souverains du Nord, le même journal s'exprime ainsi ;

N'est-ce pas maintenant le roi de Hollande qui s'efforce d'effacer un mauvais exemple, ainsi que le duc de Wellington a appelé la dernière révolution française ? Ne désire-t-il pas de faire en Belgique ce que l'empereur Nicolas a fait en Pologne, et rien de plus ? La sainte-alliance peut-elle lui savoir mauvais gré de ses efforts pour faire maintenir les principes de la sainte-alliance ? Les grandes puissances peuvent temporiser, parce que les circonstances le rendent nécessaire, mais le long échange de politesses et de coquetterie entre le roi de Hollande et la conférence prouve que les pauvres politiques qui croient les affaires de la Belgique terminées, ont à apprendre encore bien des choses que les protocoles n'ont pas encore découvert.

Le Globe partage l'opinion du Morning-Herald, et ajoute que le roi Guillaume agit aussi sous l'influence du grand capitaliste Ouvrard.

— Le journal de Bruxelles l'Emancipation, qui a reçu par voie extraordinaire des journaux hollandais d'une date postérieure au 21, dit que le message accompagnant le projet de budget pour les frais de guerre, contient le passage suivant :

« Les communications qui vous ont été faites, vous ont fait partager la conviction que l'état des négociations pour régler les conditions de séparation entre la Hollande et la Belgique ne donne pas l'espoir de voir établir de sitôt un arrangement conciliable avec l'honneur et l'indépendance de la Néerlande.

Nous ne pouvons songer à diminuer les moyens extraordinaires qui ont été établis par la nation avec l'empressement le plus louable ; elle-même nous donnant l'exemple d'imiter la persévérance de nos ancêtres, notre résolution ne saurait être douteuse, nous rappelant la mémoire du premier Guillaume, nous confiant comme lui dans le Dieu tout-puissant.

COMMERCE.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 26 novembre.

Le koff hanovrien *Frouw Maria*, capitaine Aven, venant de Bergen, avec stokvisch.
 Le schooner anglais *Navarin*, cap. Mitchill, venant de Londres, avec graine de lin.

Départs. — Le brick norvégien *Gacrona*, cap. Barham, allant en Norwège, sur lest
 Le sloep anglais *Juns*, cap. Reerd, allant à Leith, chargé.

BOURSE D'ANVERS, du 26 novembre.

Emprunt de 12 millions	85 1/2 à 86 A	Rente perp. Esp. à Paris.	56 1/2 A
Rentes remboursables	88 P	" " " à Amst.	48 1/8 à 48 3/4 A
Autriche métalliques	89	Anglo-Danois 3 p. 0/2	65 1/2 P
Lots de 250 fl.		Sicile emp. de 1821.	84 P
100 fl.	386	" " " 1824.	82 1/2 P
Cuebhard	73	Certifi. Falconnet	75 1/4 et P

Bourse d'Amsterdam, du 24 novembre. — Dette active, 39 1/4. Billets de change, 15 1/8. Syndicat d'amort, 64 1/2.

Cours de Vienne du 26 nov. — Mét., 89 1/4; act. de la banque, 1122.

Marché de Namur du 22 novembre 1831.

	Fl.	C ^{ts} .	C ^{ts} .
Froment-roux, la rasière	9	95	80
Seigle	7	21	02
Avoine	2	17	03
Pommes de terre	4	41	45
Beurre	0	67	50

ANNONCES.

1379. 40 lits en fer à confectionner par soumission cachetées à remettre au secrétaire à l'hospice Saint-Gilles avant le 1^{er} décembre 1831.

1387. Mercredi 7 décembre 1831, à dix heures du matin, la régence de Haltinne fera vendre le taillis du bois dit *Fay*, sis audit Haltinne, contenant 6 bonniers 8 perches 70 aunes, divisé en 14 portions.

Les marguilliers dudit Haltinne feront vendre le même jour, vers onze heures, le taillis du bois dit *Douaire*, audit lieu, contenant 4 bonniers, divisé en 8 lots.

1381. Vente pour cessation de commerce et départ.

Mardi 29 novembre, et jours suivants, à deux heures, Mademoiselle Marie-Anne Desse, demeurant rue de Fer, fera vendre son mobilier, consistant en linges, tels que draps de lits, serviettes et taies, coussins, traversins, matelas, couvertes, lits de plumes, garde-robe, armoire, coffres, tables, pendule, porcelaine de Tournay et faïence, restant de marchandises en toiles, siamoises, cotons, mérinos, etc., dont le détail serait trop long.

Cette vente se fera à la recette de M^{me} Wodon-Gerard.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N^o 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1385. Mardi 6 décembre 1831, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville à Andennes, les bourgmestre et échevins de cette ville procéderont publiquement au rabais et moins prenant, à l'adjudication des réparations de toute espèce à faire à l'horloge de l'église d'Andennes.

1364. Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les *Sept Bonniers*, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Laliu, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{me} Leclercq et autres.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récipissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1280. Commerce en fers, cloux et quincaillerie, très-avantageusement connu depuis long-temps, à céder tout de suite pour cause de départ.

S'adresser à l'épouse Demarteau-Louys, marché de l'Ange, n^o 699, à Namur.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n^o 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernemens comme *los renten*, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.
 S'adresser au notaire Delvigne.

1089. A VENDRE,

Le beau domaine dit *Maisonselle*, près de Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voûtées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Lent et vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit *Chevrement*, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations.
 S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.